

DELIBERATION N° 2005/10-01 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005.

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 2005, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses

Fonctionnement

Opérations réelles	76 646,48 €
Opérations d'ordre	<u>- 31 388,18 €</u>
Total	45 258,30 €

Investissement

Opérations réelles	253 668,00 €
Opérations d'ordre	<u>0,00 €</u>
Total	253 668,00 €

Recettes

Fonctionnement

Opérations réelles :	45 258,30 €
Opérations d'ordre :	<u>0,00 €</u>
Total	45 258,30 €

Investissement

Opérations réelles	- 73 958,30 €
Opérations d'ordre	<u>- 31 388,18 €</u>
Total	- 105 346,48 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe Ludres Autrement : M. LEFRANC, Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL) et (groupe Ludres Notre Ville : MM SAUTROT, FRANOUX et Mme PELLÉ) :

- d'approuver le budget supplémentaire 2005.